



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>11 mai 2020</b>	Dossier complet le : <b>17 juin 2020</b>	N° d'enregistrement : <b>2020-009743</b>

1. Intitulé du projet
Projet d'aménagement d'un lotissement sur la commune de Labenne (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
<b>2.1 Personne physique</b> Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>
<b>2.2 Personne morale</b> Dénomination ou raison sociale <input type="text" value="FRANCELOT"/> Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input type="text" value="Franck PAYRASTRE - Directeur de programmes"/>
RCS / SIRET <input type="text" value="3 1 9 0 8 6 9 6 3 0 0 1 1 7"/> Forme juridique <input type="text" value="SAS"/>

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique n°47a "Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols".	Défrichement portant sur une superficie totale de : 29 679 m <sup>2</sup>

4. Caractéristiques générales du projet
<p><i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i></p> <p><b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b></p> <p>Le projet consiste en la création d'un lotissement de 80 logements, composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 15 terrains à bâtir,</li> <li>- de 41 maisons (RO et R+1),</li> <li>- de 24 appartements,</li> <li>- de voiries/trottoirs/cheminements piétons,</li> <li>- d'espaces verts.</li> </ul> <p>Se référer à l'Annexe 4 qui présente le plan de composition du projet.</p> <p>Note importante : la demande d'autorisation de défrichement portera sur l'emprise totale du projet (29 679 m<sup>2</sup>), afin d'ôter la "vocation forestière" des terrains considérés. Toutefois, la zone boisée centrale, qui présente le plus d'intérêt écologique, et son prolongement Nord-est seront conservés en l'état.</p>

## 4.2 Objectifs du projet

Il s'agit ici d'un projet d'extension de la capacité d'accueil d'habitations sur la commune de Labenne, dans le prolongement de l'urbanisation existante, et ce en conformité avec le zonage et les OAP du document d'urbanisme (PLUi de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, MACS).

==>Les terrains sont majoritairement classés en zone 1AU du PLUi, à savoir une "Zone ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)". La limite Ouest est classée en "Zone urbaine".

La carte du zonage du PLUi, ainsi que l'OAP qui concerne le présent projet sont joints en Annexe 6.

Précisions qu'il s'agit ici d'une zone fréquentée par les promeneurs (sentiers), en continuité de quartiers d'habitats.

Pour mémoire, le projet est concerné par 35% de logements sociaux, et le reste des logements est destiné à des primo-accédants.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consistera à défricher les terrains (sauf la zone centrale) puis à aménager les lots et les parties communes (voiries, espaces verts, etc.) et enfin à construire les maisons et bâtiments collectifs (hors lots à bâtir).

Les travaux de défrichement dureront environ 1 mois. Les travaux VRD dureront ensuite environ 5 mois et les travaux de construction des maisons et bâtiments (hors lots à bâtir) environ 15 mois. Les constructions des maisons sur les lots à bâtir seront réalisées au fur et à mesure de leur commercialisation.

Note importante : le projet a été établi de manière à prendre en compte les enjeux écologiques locaux mis en évidence lors des inventaires réalisés par NYMPHALIS (cf. rapport en Annexe 7). Ainsi, la suberaie centrale en bon état sera en quasi-totalité évitée. Seule la limite Ouest de cette zone sera impactée. Aussi, afin de limiter cette incidence, le maître d'ouvrage a décidé de préserver en l'état la zone boisée dans le prolongement Nord-est de cette suberaie. Ces zones seront mises en défens durant toute la durée des travaux.

Rappelons qu'il s'agit d'une zone fréquentée par les promeneurs (sentiers), en continuité de quartiers d'habitats,

A noter également que les périodes de défrichement seront adaptées pour réduire au maximum les incidences sur la faune sauvage, à savoir entre août et février inclus.

Les espèces exotiques envahissantes seront de plus éliminées lors des travaux.

Pour mémoire, comme présenté sur le plan des abords joint en Annexe 5, des travaux d'enfouissement d'une canalisation eaux usées seront réalisés sur l'emprise du projet afin de desservir la résidence existante en limite Ouest. Ces travaux sont totalement indépendants du projet objet de ce dossier "cas par cas".

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'un lotissement de 80 logements, composé :

- de 15 terrains à bâtir, de 425 à 580 m<sup>2</sup>,
- de 41 maisons (RO et R+1), de 70 à 80 m<sup>2</sup>,
- de 24 appartements (du T2 au T3),
- de voiries/trottoirs/cheminements piétons,
- d'espaces verts.

Se référer à l'Annexe 4 qui présente le plan de composition du projet.

La surface plancher totale sera d'environ 4 820 m<sup>2</sup>.

Les eaux pluviales seront traitées par infiltration au sein de noues, fossés, chaussées réservoir et structures alvéolaires ultra légères, répartis sur le lotissement (cf. plan du réseau EP en Annexe 8).

Les eaux usées seront collectées et dirigées vers le réseau EU existant.

Pour mémoire, le projet a privilégié la conservation des zones boisées existantes plutôt que la réalisation de plantations. Le cas échéant, les essences plantées seront uniquement des essences locales, issues de la liste des espèces recensées sur le site.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Demande de Permis d'aménager,
- Demandes de Permis de construire pour les maisons et bâtiments,
- Dossier de Déclaration au titre de la "Loi sur l'eau",
- Dossier de Demande d'autorisation de défrichement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface projet	29 679 m <sup>2</sup>
Surface défrichement	29 679 m <sup>2</sup>
Rappel : la demande d'autorisation de défrichement portera sur l'emprise totale du projet, afin d'ôter la "vocation forestière" des terrains considérés. Toutefois, des zones boisées seront conservées en l'état au sein du lotissement (cf. plan en Annexe 4).	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue des hortensias  
Labenne (40530)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 25' 19" 74C Lat. 43 ° 35' 59" 96N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires menés par NYMPHALIS (cf. Annexe 7) ont mis en évidence l'absence de zone humide sur les terrains du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'emprise du site inscrit "Etangs landais sud" n°SIN0000208
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont localisés à environ 800 m à l'Est : - directive Habitats "Zones humides associées au Marais d'Orx", - directive Oiseaux "Domaine d'Orx".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a été établi en prenant en compte les enjeux écologiques mis en évidence lors des inventaires menés par NYMPHALIS (cf. Annexe 7). Sera ainsi évitée la quasi-totalité de la suberaire présentant un enjeu, assortie d'une zone boisée préservée dans la continuité Nord-est de cet habitat. Les périodes de défrichement seront de plus adaptées à la faune sauvage. Enfin, des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution et gérer les ruissellements. Aussi, l'impact du projet sur le milieu naturel sera limité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun des habitats ou espèces inscrits au FSD des sites Natura 2000 les plus proches associés au Marais d'Orx n'a été recensé sur l'emprise du projet. Ces sites Natura 2000 sont relatifs au réseau hydrographique local et aux zones humides associées, absents du secteur du projet. Par ailleurs, les mesures permettant d'éviter les risques de pollution et de gérer les ruissellements (infiltration, pas de rejet au milieu naturel) seront de nature à éviter les incidences sur ces milieux à l'aval. Rappelons qu'une évaluation des incidences Natura 2000 sera réalisée dans le cadre du Dossier de Déclaration "Loi sur l'eau".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par un boisement (cf. Annexe 7 pour la description des habitats naturels en présence).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques identifiés sur la commune de Labenne (source : georisque.gouv.fr): - Feu de forêt : terrains boisés concernés, - Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises : non concernés, - Tassements différentiels : terrains non concernés, sols sableux, - Risque sismique "modéré" : terrains concernés, - Transport de marchandises dangereuses : terrains peu concernés (aucun axe routier majeur ne dessert le site).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase travaux : trafic lié au défrichement et aux constructions/ aménagements (engins, camions), - En phase aménagée : trafic lié aux déplacements des habitants du lotissement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Nuisances sonores liées aux travaux de défrichement et d'aménagement mais impact temporaire (durée des travaux). Ils ne seront réalisés qu'en journée et les engins utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur en matière de nuisances sonores, - En phase aménagée, nuisances sonores liées au trafic des véhicules des habitants du lotissement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux du fait de la circulation des engins : impact faible et temporaire, ressenti uniquement autour des engins.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eclairage nocturne du lotissement en projet,</li> <li>- Eclairage nocturne des lotissements/habitations voisins.</li> </ul>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase travaux : rejets liés à la circulation des engins (gaz d'échappement), impact faible et temporaire.</li> <li>- Phase aménagée : rejets liés au trafic des habitants du lotissement.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront traitées par infiltration au sein de noues, fossés, chaussées réservoir et structures alvéolaires ultra légères, répartis sur le lotissement (cf. plan du réseau EP en Annexe 8).
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées et traitées par le réseau d'assainissement collectif.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase travaux : les déchets issus du chantier (DIB, inertes, etc.) seront expédiés vers des filières agréées.</li> <li>Les déchets verts seront envoyés vers une filière de valorisation.</li> <li>- Phase aménagée : la gestion des déchets du futur lotissement se fera par le biais de la gestion communale.</li> </ul>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégration paysagère du projet : conservation de zones boisées et réalisation d'aménagements paysagers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par un boisement, dont la partie Nord constitue une forêt de production de pins.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets les plus proches recensés sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine (au 16/04/2020) sont :

- "Défrichement de 1 ha pour la construction d'une résidence" (2015), à environ 250 m au Sud-ouest,
- "Défrichement de 1,31 ha pour la création d'un lotissement" (2015), à environ 550 m à l'Ouest,
- "Défrichement de 7 000 m<sup>2</sup> pour la construction d'un pôle d'arts plastiques" (2014), à environ 630 m au Sud-ouest,
- "Défrichement de 7248 m<sup>2</sup> pour lotissement à usage d'habitation" (2014), à environ 450 m au Sud.

==>Compte tenu de la nature de ces projets, de leur distance et de leur date de réalisation, les effets cumulés concernent essentiellement les surfaces de défrichement et le trafic induit par les habitants et usagers de ces aménagements.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes, prises dans le cadre du projet seront de nature à limiter les impacts sur l'environnement :

- évitement de la quasi-totalité de la suberaie centrale présentant un intérêt (bon état). Seule la limite Ouest de cette zone sera impactée. Aussi, afin de limiter cette incidence, le maître d'ouvrage a décidé de préserver en l'état la zone boisée dans le prolongement de cette suberaie, au Nord-est,
- mise en défens de ces zones durant toute la durée des travaux,
- adaptation de la période de défrichement à la faune sauvage : travaux réalisés entre août et février inclus,
- les eaux pluviales sur les terrains du projet feront l'objet d'une gestion (infiltration) et les eaux usées seront collectées et dirigées vers le réseau collectif existant. Aucun rejet direct vers le milieu naturel ne sera réalisé,
- des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution en phase chantier : engins maintenus en parfait état, aucun entretien d'engin sur site, des matériaux absorbants seront présents pour confiner tout déversement, aucun stockage de carburant ou de fluide ne sera présent sur le chantier, etc.,
- le projet fera l'objet d'une intégration paysagère : maintien au maximum de zones boisées au sein du projet et en périphérie.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet. En effet,

- l'emprise du projet n'est pas concernée par des sites naturels remarquables : absence de ZNIEFF, site Natura 2000, etc.,
- aucune espèce patrimoniale, ni aucune zone humide n'a été recensée,
- il s'agit d'une zone fréquentée par les promeneurs (sentiers), en continuité de quartiers d'habitats,
- le projet a été établi afin de prendre en compte les enjeux écologiques locaux,
- aucun rejet vers le milieu naturel/réseau hydrographique local n'est prévu,
- les mesures décrites précédemment, prises dans le cadre du projet, seront de nature à éviter les impacts sur l'environnement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Documents d'urbanisme Annexe 7 : Diagnostic écologique réalisé par NYMPHALIS, 2020 Annexe 8 : Plan du réseau "Eaux pluviales"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pau

le, 06/05/2020

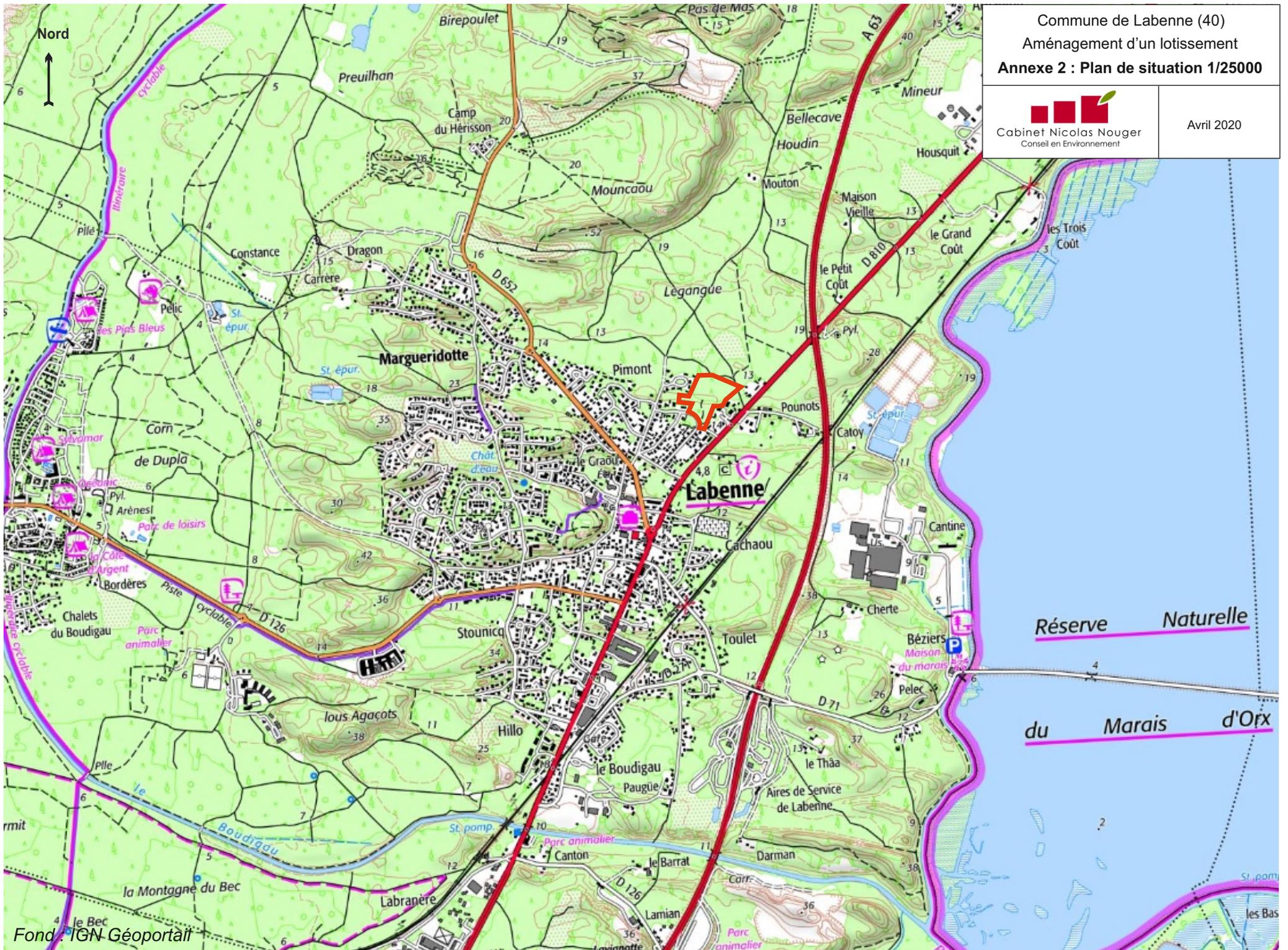
Signature

  
**AS FRANCELLOI**  
Au Capital de 18 000 000 €  
N° SIRET : 319 086 963 00117  
Centre d'Affaire des Lilas - Bât. B  
77 Avenue des Lilas  
64000 PAU  
05 59 14 14 74 - Fax : 05 59 14 14 75

Commune de Labenne (40)  
Aménagement d'un lotissement  
**Annexe 2 : Plan de situation 1/25000**



Avril 2020

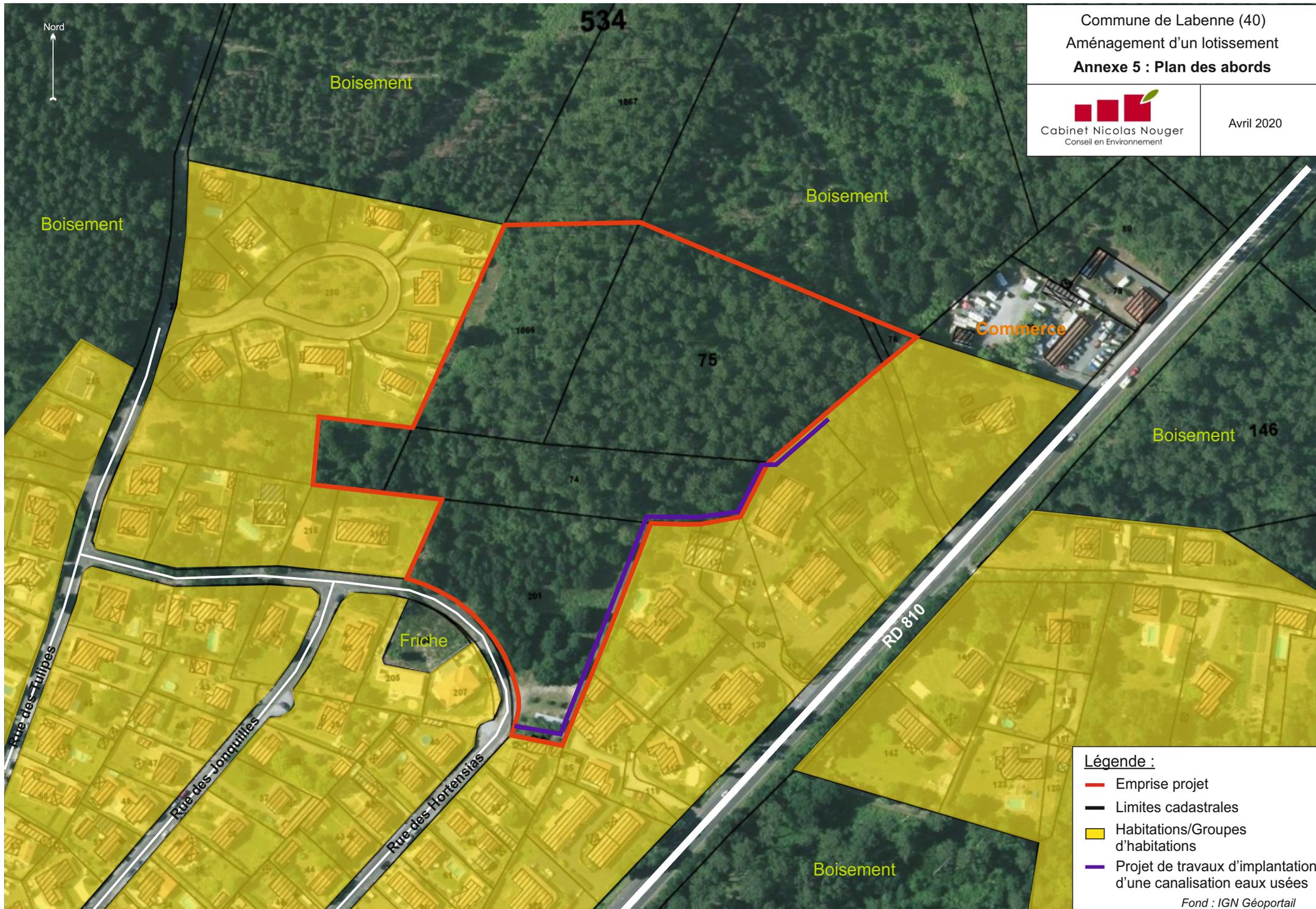




Commune de Labenne (40)  
Aménagement d'un lotissement  
**Annexe 5 : Plan des abords**



Avril 2020



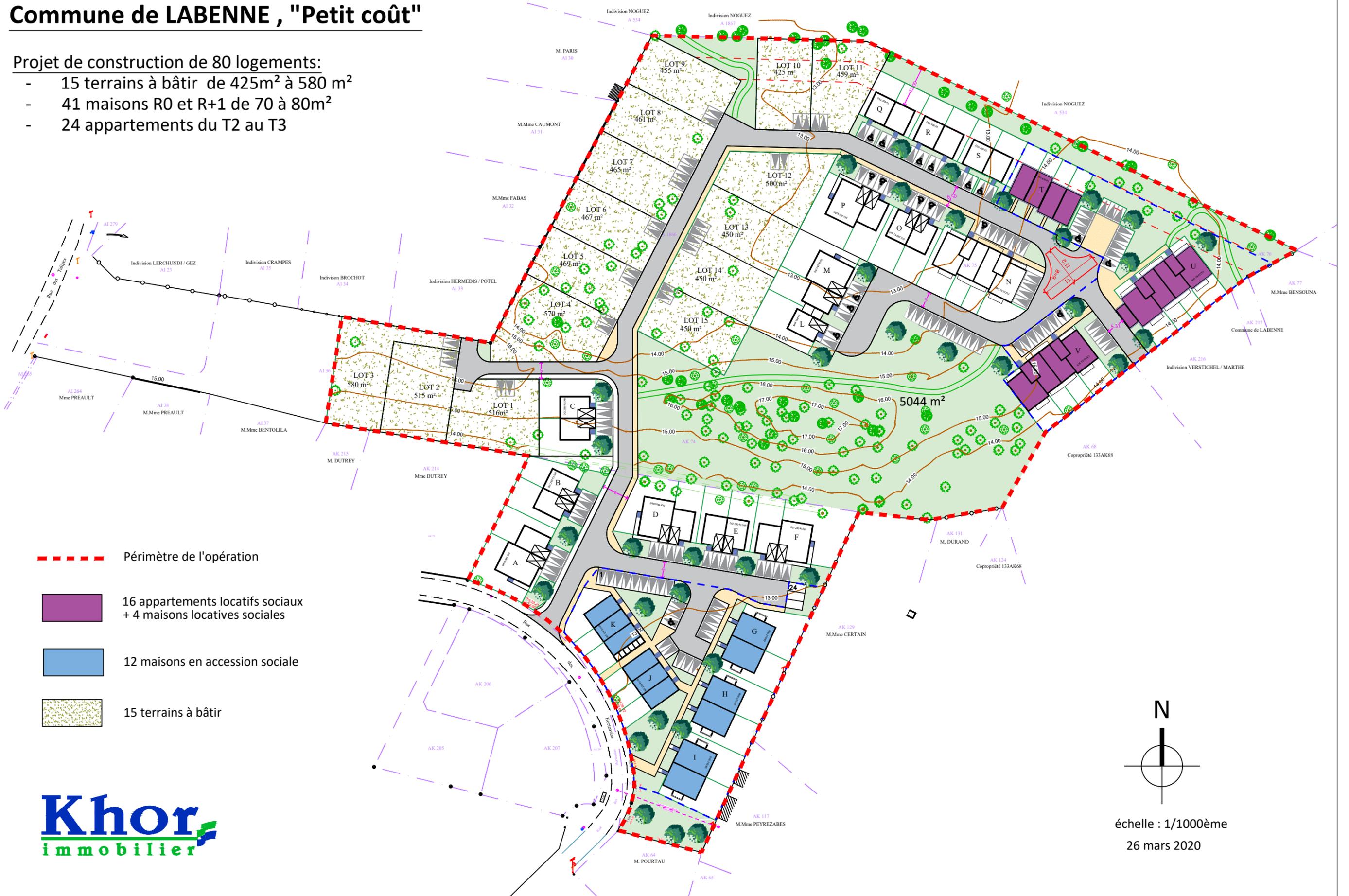
- Légende :**
- Emprise projet
  - Limites cadastrales
  - Habitations/Groupes d'habitations
  - Projet de travaux d'implantation d'une canalisation eaux usées

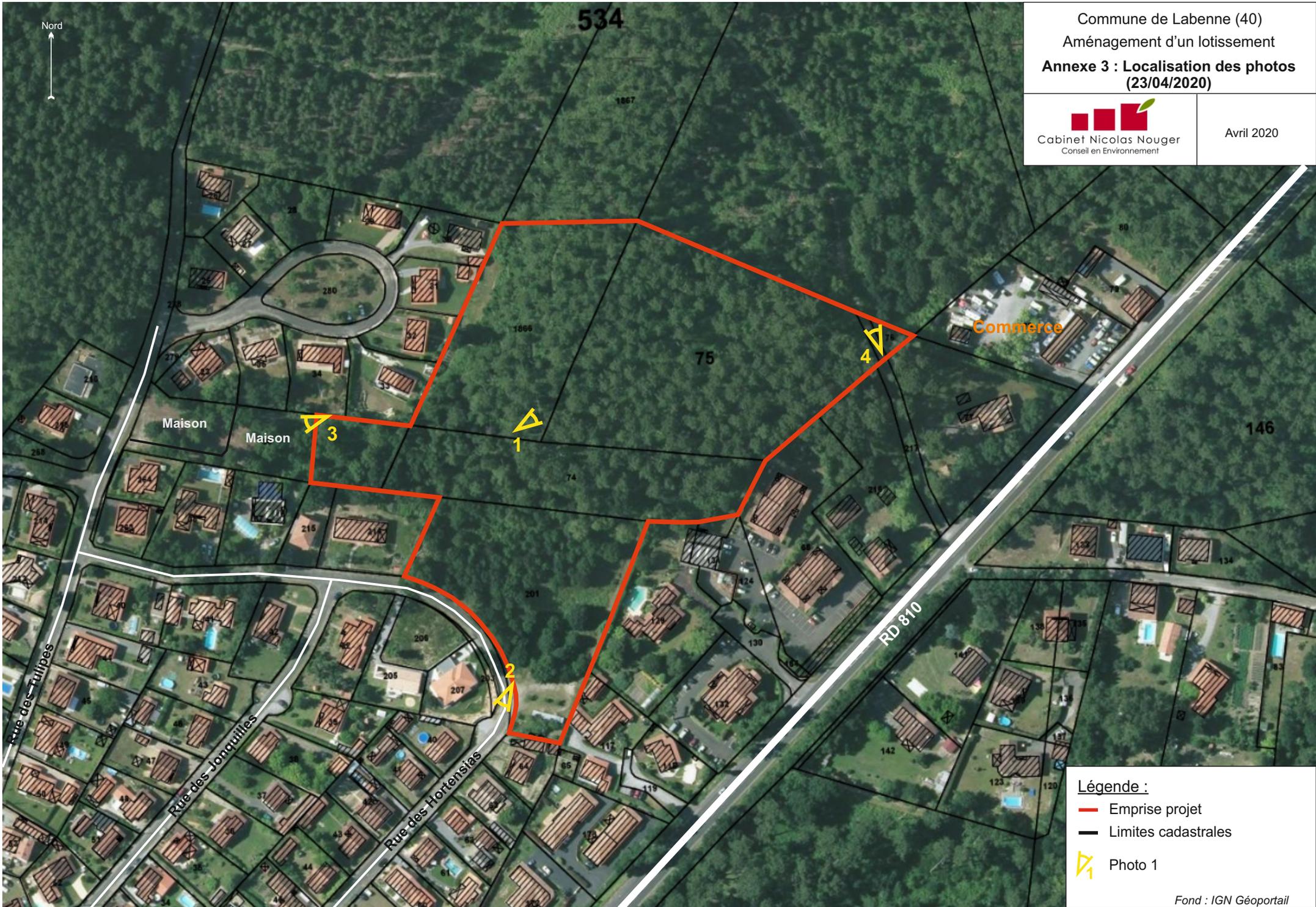
Fond : IGN Géoportail

# Commune de LABENNE , "Petit coût"

Projet de construction de 80 logements:

- 15 terrains à bâtir de 425m<sup>2</sup> à 580 m<sup>2</sup>
- 41 maisons R0 et R+1 de 70 à 80m<sup>2</sup>
- 24 appartements du T2 au T3





Légende :

-  Emprise projet
-  Limites cadastrales
-  Photo 1

**ANNEXE 3 : Photographies prises le 23/04/2020**

